



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 mars 2014

Le vingt-huit mars deux mil quatorze à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes BAZIARD, BERT, ETCHART, LOQUET, PALIS, PEAN et POLHER et ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVE, DUCOS-DUCQ, HILLOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA, MARGNAC et SALEFRANQUE.

28-03-2014-04

Secrétaire de séance élue : Mme BERT.

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AUPRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GAVE DE PAU

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, conformément à la loi, le mandat des délégués des communes au Syndicat Intercommunal du Gave de Pau est lié à celui du Conseil Municipal qui les a désignés. Il y a donc lieu, pour les Conseils issus des élections du mois de mars 2014, de procéder à la désignation de leurs délégués conformément aux articles L. 2121-33 et L. 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application des statuts du Syndicat Intercommunal du Gave de Pau, la commune de Mont-Arance-Gouze-Lendresse est représentée au sein du Conseil Syndical par deux délégués titulaires et par deux délégués suppléants.

Monsieur le Maire invite le Conseil à procéder à la désignation de ces délégués dans les formes prévues aux articles L. 2121-33 et L. 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire,

PROCEDE, dans les formes prévues aux articles L. 2121-33 et L. 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation des délégués communaux au Syndicat Intercommunal du Gave de Pau cités ci-dessous :

- | | | | |
|---|------------------|--|-----------------|
| - | Titulaire | Monsieur Robert MARGNAC, | par quinze voix |
| - | Titulaire | Monsieur Jean-François LETARGUA | par quinze voix |
| - | Suppléant | Monsieur Jean-Marc LACOSTE-PEDELABORDE | par quinze voix |
| - | Suppléant | Monsieur Michel CAMDESSUS | par quinze voix |

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ